

L'ARCHIVE OUVERTE UNIGE

L'Archive ouverte UNIGE est le lieu de dépôt numérique du patrimoine scientifique de l'Université de Genève. Elle permet:

- de conserver et d'accéder durablement aux publications des enseignants et des chercheurs de l'institution
- d'augmenter la visibilité des travaux de recherche et de favoriser les échanges scientifiques (rejoignant, lorsque cela est possible, les principes de l'Open Access)
- de garantir un accès stable et unique aux thèses déposées par l'attribution d'un URN (Uniform Resource Name), à savoir un identifiant unique

La directive institutionnelle* adoptée en mai 2009 par l'UNIGE formalise les principes généraux des dépôts des documents scientifiques.

*Directive sur le dépôt et la diffusion des documents scientifiques dans l'Archive ouverte UNIGE
<http://archive-ouverte.unige.ch> ⇒ rubrique «Politique générale»

Direction de l'information scientifique (DIS)

UNI DUFOUR

Secrétariat (bureau 310)

Prudence NKOU KURZ

T. +41 (0)22 379 72 95

24 rue du Général-Dufour – CH-1211 Genève 4

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

archive-ouverte-theses@unige.ch



Les thèses diffusées en ligne sont consultables sous:
<http://archive-ouverte.unige.ch>

COMMENT DÉPOSER VOTRE THÈSE?

Après l'acceptation de la thèse et les corrections requises effectuées, le secrétariat de votre faculté vous délivre un imprimatur. Vous pouvez dès lors procéder au dépôt de vos exemplaires électroniques et imprimés.

VERSION ÉLECTRONIQUE

Déposez **une version électronique** (format PDF) de votre thèse dans l'Archive ouverte UNIGE au moyen du formulaire disponible en ligne:

<http://archive-ouverte.unige.ch> ⇒ rubrique «Déposer un document»

Un **résumé** de 150 mots (abstract) est obligatoire.

En cas de problème pour le dépôt électronique (compte désactivé, fichiers volumineux...), veuillez vous adresser à la DIS:

Enriketa KALLDREMXHIU-BARBÉY

T. +41 (0)22 379 71 14

archive-ouverte-theses@unige.ch

VERSION IMPRIMÉE

Déposez **deux exemplaires imprimés** accompagnés de l'**imprimatur** à la DIS, où vous signerez un **contrat** qui précise les modalités de diffusion de la version électronique. Le cas échéant, remettez également une copie du procès-verbal de soutenance.

Les exemplaires imprimés seront transmis à la Bibliothèque de Genève (BGE) à titre de dépôt légal.

OBTENTION DE VOTRE TITRE

Lorsque les dépôts requis ont été effectués, le bureau des diplômes vous fera parvenir votre titre de docteur par courrier recommandé.